

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

16/06/2015

Dossier complet le :

19/06/2015

N° d'enregistrement :

F-011-15-C-0039

1. Intitulé du projet

Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare de Issy-Val-de-Seine (RER C) à Issy les Moulineaux (92040)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF Réseau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Cécile CARPENTIER – Directrice d'opération

RCS / SIRET

4 1 2 2 8 0 7 3 7 0 0 4 1 9

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet :

N° de rubrique et sous-rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°5 : « Infrastructures ferroviaires » b – « Travaux entraînant une modification substantielle de l'emprise des ouvrages »	Création d'un nouvel accès à la gare de Issy Val de Seine côté opposé à l'accès existant
Rubrique n°7 : « Ouvrages d'art » ; b – « Tunnels et tranchées couvertes d'une longueur inférieure à 300 mètres »	Création d'un passage souterrain d'une longueur maximale de 18 m et d'une largeur maximale de 4,5 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit:

- La mise aux normes PMR du bâtiment voyageur existant – MOA SNCF Mobilités
- La mise aux normes PMR des escaliers fixes reliant le bâtiment existant aux quais – MOA SNCF Mobilités
- La création d'un passage souterrain équipé de deux ascenseurs permettant la liaison entre un pavillon d'accès contrôlé à la gare côté opposé au bâtiment existant – MOA SNCF Réseau
- La création d'un accès Nord comprenant les équipements de contrôles automatiques des billets dont un adapté aux personnes à mobilité réduite et les automates de vente de titres de transport dans le hall d'entrée – MOA SNCF Mobilités
- La réfection de l'état de surface des quais – MOA SNCF Réseau

4.2 Objectifs du projet :

La gare d'Issy Val de Seine est une gare ferroviaire située sur la ligne C du RER entre Invalides et Versailles Château Rive Gauche. Elle dessert notamment le quartier d'affaires du Val de Seine. Elle est située au nord-ouest du centre-ville d'Issy-les-Moulineaux, sur un remblai, à proximité de la Seine et de la commune voisine de Boulogne-Billancourt (établie sur la rive droite)

Dans le but d'améliorer les flux voyageurs, la création d'un nouveau passage souterrain avec liaison entre les quais est prévue au Nord-Est de la gare pour accéder directement aux quais du RER C et pour la relier au quartier Nord-Ouest d'Issy-les-Moulineaux.

Ce projet permet la mise aux normes PMR de la gare d'Issy-Val-de-Seine ainsi que l'amélioration des accès à la gare en créant un nouvel accès.

L'objectif du projet est principalement de répondre à la mise en accessibilité PMR de la gare, en limitant l'impact de la réalisation des travaux sur l'exploitation courante de la gare.

Le programme de l'opération prévoit la création d'un nouvel accès permettant :

- En phase d'exploitation via la création d'un nouvel accès
 - d'améliorer les conditions d'accès des riverains de la gare d'Issy-Val-de-Seine au mode ferroviaire.
- En phase travaux
 - de pouvoir réaliser la mise en accessibilité en limitant les perturbations pour les utilisateurs de la gare.

4.3 Décrivez sommairement le projet :

4.3.1 dans sa phase de réalisation :

Calendrier de réalisation

Les travaux de création du passage souterrain et du nouvel accès en gare d'Issy Val de Seine, objet de la présente demande, font actuellement l'objet d'une programmation entre septembre 2016 et juin 2018. Le phasage de la réalisation des travaux est envisagé comme suit :

- Dévoisement préalable de réseaux et travaux préparatoires sur les quais de septembre 2016 à janvier 2017
- Construction du passage souterrain, des ascenseurs et de l'accès Nord de février 2017 à décembre 2017.
- Travaux de génie civil de quai de décembre 2017 à juin 2018

Modalités de circulation des voyageurs pendant les travaux

Pendant toute la durée des travaux, une signalétique adaptée sera mise en place afin de diriger les voyageurs en fonction de l'évolution des phases travaux.

Aménagement du chantier

En amont, des installations de chantiers pérennes seront installées dans les emprises ferroviaires de la gare.

Modalité de réalisation des travaux de création de la nouvelle passerelle et du nouvel accès :

Durant la phase de travaux, le service d'exploitation de la gare sera maintenu, en dehors des périodes d'interception du trafic principalement des interceptions de nuit et durant certains week-ends répartis sur les différentes années de réalisation. Par ailleurs, la méthodologie retenue pour les travaux a été conçue de manière à limiter les ralentissements des trains.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation :

Le projet permettra d'améliorer l'accessibilité de l'ensemble du site.

A l'issue des travaux, les personnes à mobilité réduite pourront accéder en autonomie aux quais de la gare d'Issy Val de Seine grâce à la création d'un passage souterrain équipée d'ascenseurs.

L'implantation du nouvel accès et du passage souterrain permettra également une meilleure répartition des flux de voyageurs sur les quais aux heures de pointe, améliorant ainsi le confort des usagers.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- La gare est un Etablissement Recevant du Public de 5^{ème} catégorie. Le projet est éligible à une demande d'autorisation de travaux au titre de l'article L. 111-8 du code de la construction et de l'habitation.
- Les travaux de création du passage souterrain ne relèvent pas a priori d'une procédure de demande de Permis de construire. Les travaux de second œuvre liés à la mise aux normes du bâtiment existant ne modifiant pas son aspect extérieur relève logiquement d'une procédure de déclaration préalable. En revanche, la création du nouvel accès qui abrite la ligne de contrôle et permettra l'accès au passage souterrain puis aux quais constituera bien une modification visuelle de la gare. **Aussi, il semble opportun de regrouper l'ensemble du programme dans une procédure de permis de construire pour répondre aux exigences du code de l'urbanisme, du code de la construction et de l'habitation et du code du patrimoine telles que présentées ci-avant.**
- Le projet peut être soumis à déclaration de projet suite à l'enquête publique régie par le code de l'environnement seulement si l'autorité environnementale émet un avis favorable à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.
- Le projet peut être soumis à occupation temporaire sur le domaine public en phase chantier, avec la neutralisation temporaire de surfaces sur le trottoir pour permettre la clôture du chantier vis-à-vis du public.
- Le projet nécessitera des arrêtés de modification de la circulation routière et des cheminements piétons.
- Le projet est également soumis à l'Archéologie préventive.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de demande d'examen au « Cas par cas » conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux ou d'ouvrages d'aménagements.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de l'emprise du projet (parcelle cadastrale 000 C64) :	21 267 m2
Longueur du passage souterrain :	18 m
Largeur du passage souterrain :	4,5 m
Profondeur du passage souterrain par rapport au quai	4,8 m
Niveau des quais par rapport à la voire (mail Felix Amiot)	6,8 m
Niveau du passage souterrain par rapport à la voire (mail Felix Amiot)	2 m

4.6 Localisation du projet :

Adresse et commune(s) d'implantation:

Ru Rouget de L'isle
92130 Issy-les-Moulineaux

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°15' 49,1"E

Lat 48°49'47,6"N

Pour les rubriques 5°a), 6°b) et d), 8°, 10°, 18°, 28°a) et b), 32°, 41° et 42°:

Point de départ :

Long. ° ' " _

Lat. ° ' " _

Point d'arrivée :

Long. ° ' " _

Lat. ° ' " _

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5.1 Occupation des sols :

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe totalement dans les emprises SNCF Réseau dédiées à la circulation ferroviaire

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU d'Issy-les-Moulineaux approuvé le 8 décembre 2005 (dernières modifications approuvées le 3 juillet 2014).

Le projet est situé en zone US (emprises ferroviaires)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF de type I ou II, ni dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La ZNIEFF la plus proche de type I « Vieux boisements et îlots de vieillissement du bois de Boulogne » est située à 4 km de la zone d'étude. La ZNIEFF de type II la plus proche « Bois de Boulogne » est de même située à 4 km (Source : DRIEE)
dans une zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale), ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle ou d'un parc naturel régional. (Source: DRIEE)
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest dont le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été approuvé le 11 octobre 2012 La station Issy-Val-de-Seine est concernée par le Plan d'Exposition aux Bruits de l'Héliport de Paris/Issy-les-Moulineaux
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est situé dans aucune AMVAP ou ZPPAUP.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. (Source : DRIEE)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Issy-les-Moulineaux est concerné par le PPR Inondation de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine, approuvé depuis 2004.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de cinq sites BASOL : - deux sites en cours de dépollution : BP-France (~1km) et la ZAC des Bords de Seine (~500m) - deux sites à faibles restrictions : ex-dépôt de poudre Société Française de Munitions (~1km) et Services informatiques EDF-GDF

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

			(~500m) - un site libre de toute restriction : Ancienne Société Française de Munitions (~1km). Un certain nombre de sites BASIAS sont aussi présent autour de la gare.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'état quantitatif de la nappe de l'Albien (aquifère profond exploité pour l'eau potable) est insuffisant et contribue à inscrire le secteur en Zone de répartition des eaux (ZRE). Cette nappe est également captive. Elle est identifiée dans le SDAGE Seine-Normandie comme étant une nappe à réserver dans le futur pour l'alimentation en eau potable. Le secteur du projet est totalement inscrit dans la ZRE de l'Albien. Cependant, la profondeur de la nappe est telle que le projet et ses travaux n'auront aucune incidence sur son aspect qualitatif ou même quantitatif.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage en eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage d'eau destiné à l'alimentation humaine. (Source : DRIEE)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit ou classé. Mais il y a un site inscrit à environ 500 mètres « Ensemble urbain de Paris »
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quatre sites Natura 2000 sont localisés dans un périmètre d'une vingtaine de kilomètre autour du secteur d'études : - la ZSC "Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines, à environ 20 km au sud-ouest, - la ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides", à environ 15 km au sud-ouest, - la ZPS "Etang de Saint-Quentin", à 25km, - la ZPS "Sites de Seine-Saint-Denis", à 20 km au nord-est.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans deux périmètres de protection de monuments historiques : - la Tour aux figures de Jean Dubuffet (classée en 2008) - l'église Notre-Dame des Pauvres (inscrite en 2007) (Source : Atlas des patrimoines)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre du projet, en phase d'exploitation. Les bases vie du chantier auront besoin d'accès en eau potable mais il n'y a pas de prélèvement ou rejet dans le milieu naturel ou la nappe. Les centrales à béton nécessiteront un besoin d'eau, mais l'impact sera satisfaisant pour le réseau d'adduction.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gare est située au-dessus de la cote PHEC (31,85m) en dehors du lit majeur de la Seine. Le niveau du passage souterrain projeté se trouve au-dessus de la cote PHEC. L'aménagement de l'accès au passage nécessite la reprise du talus côté nord. Celui-ci est en dehors du lit majeur mais supérieur à la hauteur d'eau des casiers (31,70m NGF). Il conviendra de confirmer la position du toit de la nappe alluviale, pour confirmer l'absence de pompage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du passage souterrain engendrera un certain volume de déblais issus des fouilles et des déblais (environ 300m ³).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux, aucune ressource naturelle du sol et du sous-sol ne sera utilisée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en tissu urbain continu.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant très localisé et en milieu urbain, il n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière (ZNIEFF, Natura 2000, zones humides...) De plus, en phase exploitation, les aménagements n'engendreront aucune émission atmosphérique, ni rejet dans les eaux superficielles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les emprises ferroviaires, dans un milieu urbanisé. Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone comportant de nombreux sites et sols pollués (deux sites en cours de dépollution : BP-France et la ZAC des Bords de Seine ; deux sites à faibles restrictions : ex-dépôt de poudre Société Française de Munitions et Services informatiques EDF-GDF ; un site libre de toute restriction : Ancienne Société Française de Munitions). Un diagnostic de dépollution est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est concernée par les risques suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Inondations (lit majeur de la seine) - Mouvements de terrains, affaissements, et effondrements liés aux cavités souterraines - Séisme (zone de sismicité 1 : très faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risque sanitaire. Le projet n'est concerné par aucun risque sanitaire

Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase réalisation, le projet est susceptible d'émettre des nuisances sonores, dues principalement au fonctionnement des engins de chantier et à la circulation transportant des matériaux. Les travaux de démolition engendreront ponctuellement des nuisances sonores. En phase d'exploitation, le projet n'entraînera pas de nuisances acoustiques supplémentaires que celles actuellement constatées. Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase réalisation, le projet est susceptible d'engendrer des nuisances olfactives. Elles seront fonction de la teneur des travaux. Elles seront temporaires et très limitées. En phase d'exploitation, le projet ne générera pas de nuisance olfactive. Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est susceptible d'émettre des vibrations, plus particulièrement lors des opérations de décaissement des fondations et de pose du passage souterrain. Celles-ci sont toutefois limitées dans le temps. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de vibrations supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un secteur urbain concerné par des émissions lumineuses liées à l'éclairage public. En phase chantier, le projet est susceptible d'émettre des émissions lumineuses légèrement supérieures à la situation actuelle du fait de la réalisation de certains travaux en période nocturne, dues à la base chantier. En phase d'exploitation, et sur les quais, l'éclairage sera renforcé par la mise en œuvre de lampadaires (donc dirigées vers le sol) pour éclairer le cheminement des PMR. Le projet est en milieu urbain, les émissions lumineuses proviennent principalement de l'éclairage des voiries. Donc le projet est concerné par des émissions lumineuses mais de faible capacité.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, deux types de rejets sont susceptibles d'apparaître : - les gaz d'échappement des engins de chantier - les poussières du chantier. En phase d'exploitation, le projet n'aura aucun impact sur la qualité de l'air. Durant la phase travaux, des émissions de poussières dans l'atmosphère seront possibles. Ce phénomène apparait comme temporaire puisque limité à la phase de chantier et perturbera temporairement la qualité de l'air aux abords immédiats de la gare d'Issy-Val-de-Seine.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des risques de pollution accidentelle liée à l'entreposage sur place de matières dangereuses (huile de vidange, hydrocarbures) pour l'entretien des engins, aux fuites issues des engins de chantier et à la nature des matériaux transportés et utilisés (béton, ciment...), par ruissellement. En phase d'exploitation, le projet engendrera des rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement de la gare et/ou de la ville.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase réalisation, des déchets de chantier seront émis. Une politique de gestion des déchets sera mise en place à cet effet. La gestion de ces déchets sera maîtrisée : ils seront triés et acheminés selon leur type, dans des sites agréés. De plus toutes les précautions seront prises afin d'éviter la pollution du sol (stockage couvert, sur rétention ou sur des zones imperméable ...) par les produits dangereux, liquides, eaux souillées ou tout autre résidu (peinture, solvant, ...). Le maître d'ouvrage veillera également au mode de transport de ces derniers afin d'en limiter l'impact sur l'environnement. En phase exploitation, le projet n'est pas susceptible de produire des effluents ou des déchets non dangereux, inertes, dangereux.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier se situe dans deux périmètres de protection de monument historique. Une concertation en amont avec l'ABF est à mettre en œuvre pour définir s'il y a ou non co-visibilité pendant les travaux et connaître ses éventuelles recommandations ou prescriptions. La Commune d'Issy-les-Moulineaux n'est pas comprise dans le zonage archéologique des Hauts de Seine qui concerne Nanterre, Rueil-Malmaison et Vanves. Elle se situe toutefois sur le tracé de la voie antique vers Dreux. Les travaux devront faire l'objet d'une saisine archéologique auprès de la DRAC qui évaluera s'il y a lieu de prescrire un diagnostic archéologique. Dans le cas contraire, la DRAC délivrera une autorisation de travaux.

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?



En phase travaux, le projet nécessitera la neutralisation de surface actuellement dévolues au cheminement piétons pour les installations de chantiers.

La phase de réalisation nécessitera également plusieurs nuits et week-ends d'interception des circulations ferroviaires. Les travaux dans les bâtiments voyageurs occasionneront des désagréments temporaires pour les usagers de la gare.

En phase d'exploitation, le projet a un impact positif sur le cadre de vie des personnes à mobilité réduite et améliore pour l'ensemble des riverains les conditions d'accès à la gare d'Issy-Val-de-Seine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de l'Autorité environnementale ne fait état d'aucun projet à proximité du site susceptible de présenter des incidences cumulées sur l'environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse des enjeux du site a mis en évidence trois thématiques importantes :

- Le risque inondation,
- Un contexte immédiat marqué par la présence de l'Héliport de Paris et quelques sites en cours de dépollution,
- La proximité de deux monuments historiques.

Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des incidences notables au niveau de la biodiversité ou du patrimoine.

Au vue de la situation du toit de la nappe alluviale et de l'emplacement de la base vie, les travaux de la gare d'Issy Val de Seine ne seraient pas soumis au régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Les travaux devraient faire l'objet d'une saisine au titre de l'archéologie préventive selon les modalités de l'article R523-12 du code du patrimoine

Par conséquent, eu égard à ces éléments, aucune étude d'impact ne semble nécessaire pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle de 1/16 000 et 1/ 64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5°a), 6°b) et d), 8°, 10°, 18°, 28°a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5°a), 6°b) et d), 8°, 10°, 18°, 28°a) et b), 32° , 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent :

Objet
Annexe 6 : Carte des sites et sols pollués
Annexe 7 : Emplacement du projet sur le document graphique du PPRI
Annexe 8 : Plus Hautes Eaux Connues au niveau de la station Issy – Val de seine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le 28/05/2015

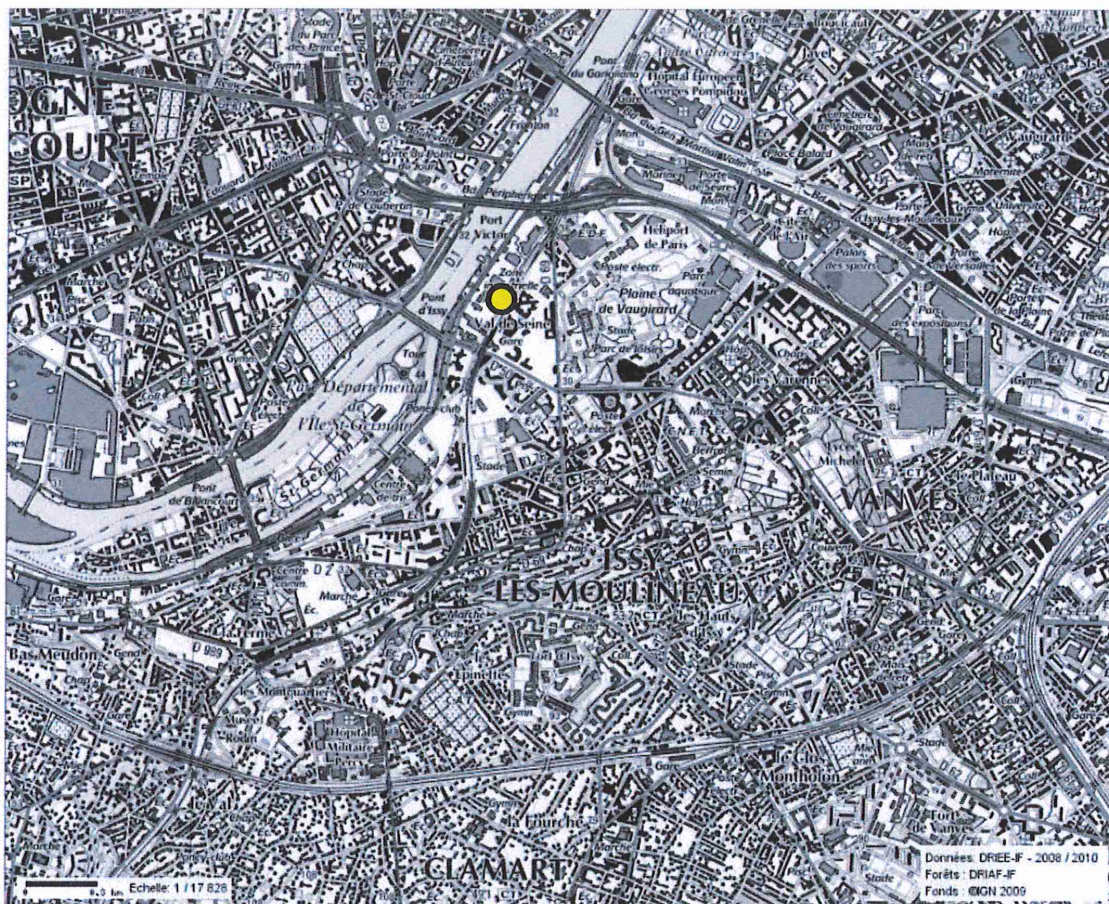
Signature

V. Delaban-Huad
Directrice adjointe propt Accessibilité sans barrière



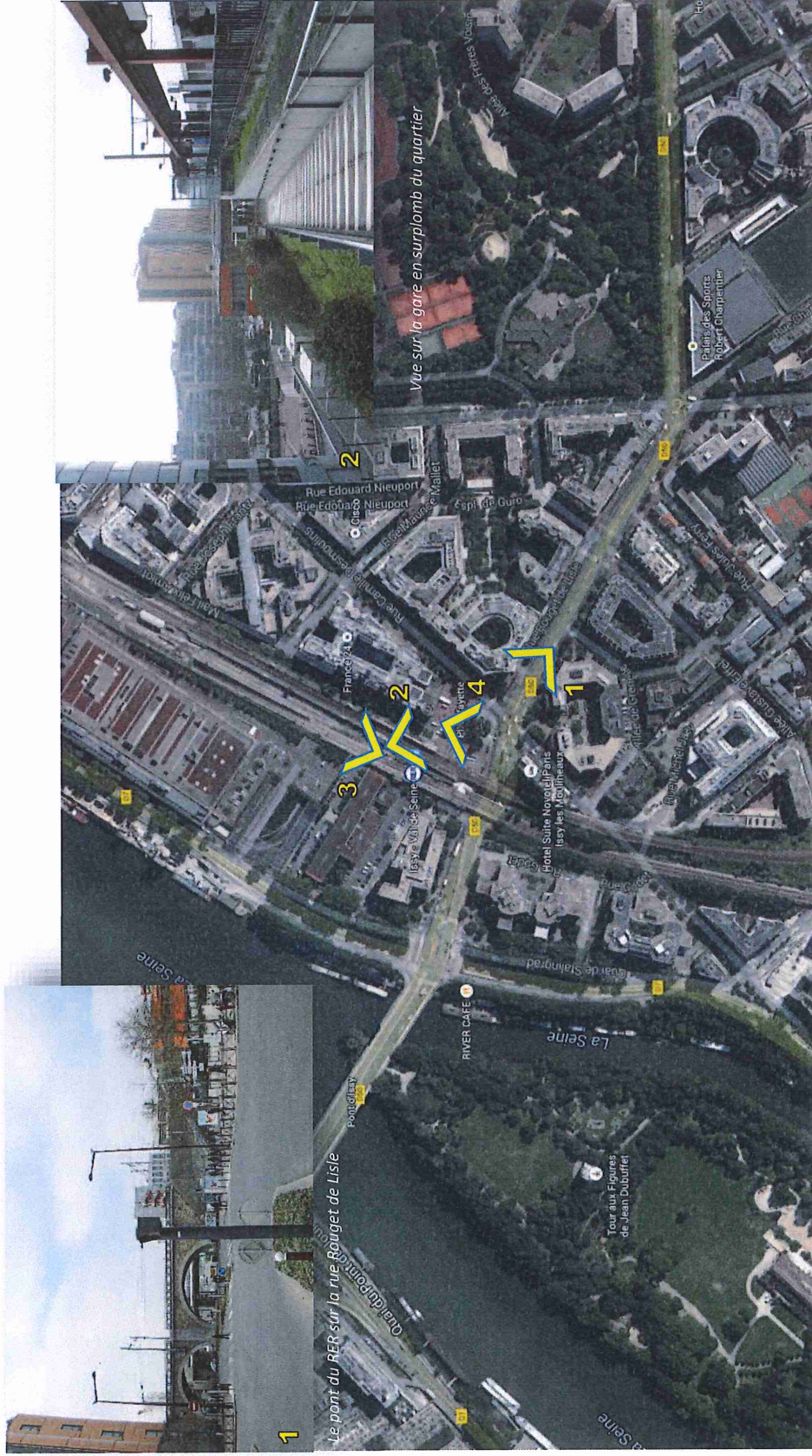
SNCF RESEAU
Direction régionale Ile-de-France
174, avenue de France
75013 PARIS
Tél. 01 53 94 30 00 - Fax 01 53 94 38 25

Annexe 2



Plan de localisation du projet de mise en accessibilité PMR de la gare Issy Val de Seine

Annexe 3



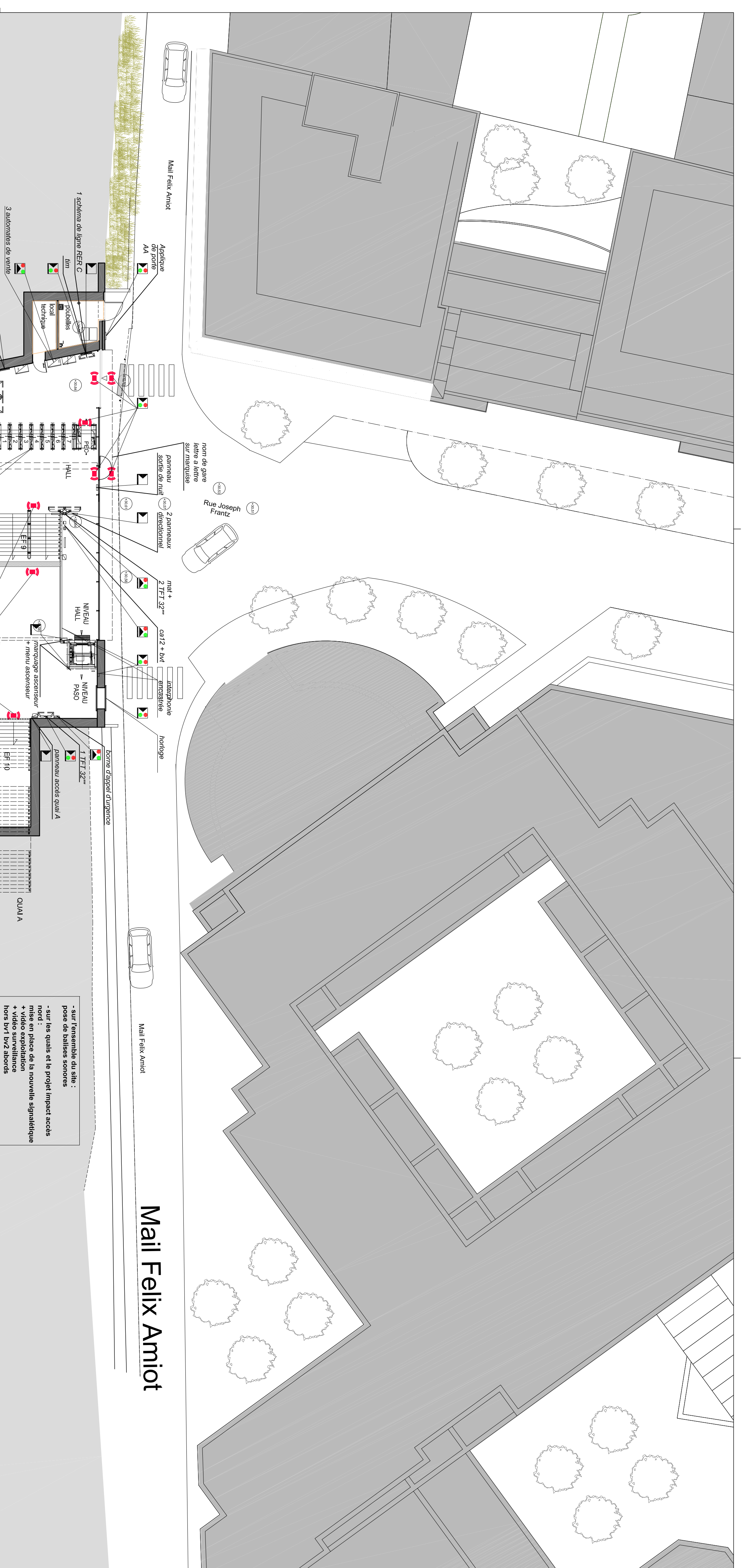
Quartier de la gare d'Issy Val de Seine à Issy les Moulineaux



Vue panoramique du bâtiment voyageurs et des voies

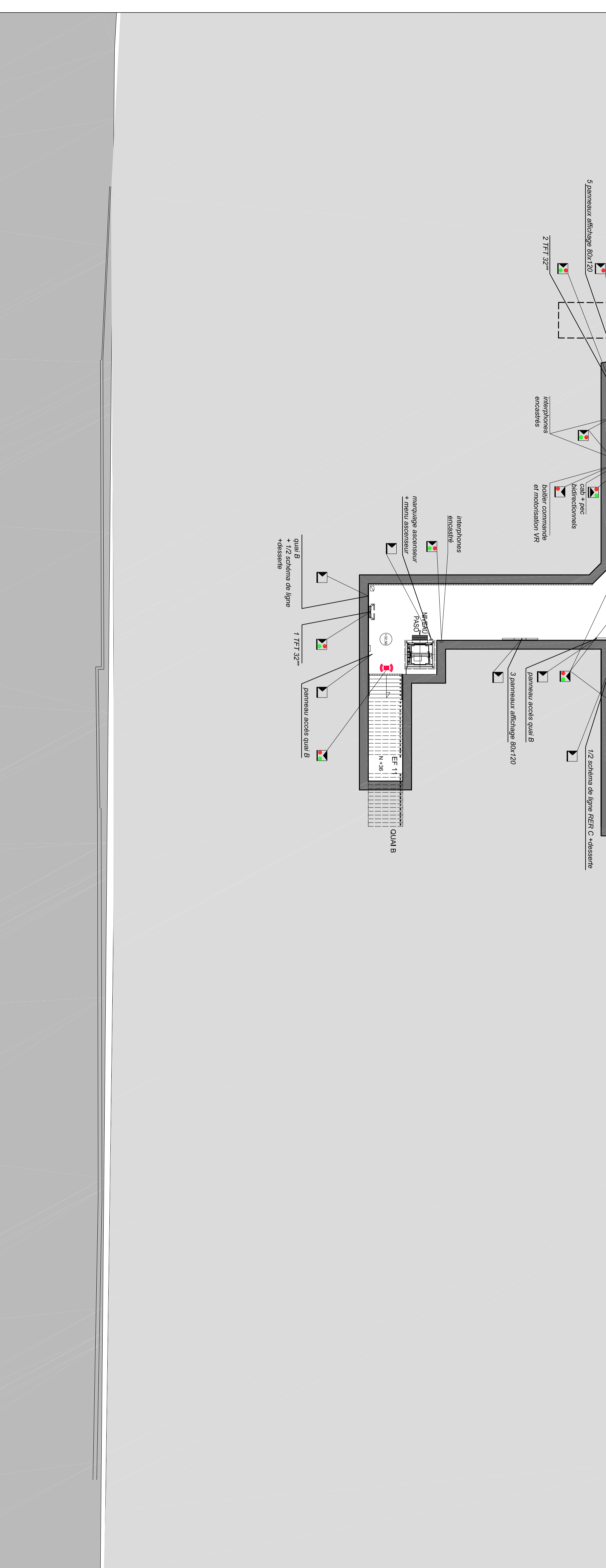


Vue panoramique depuis la place Lafayette



- sur l'ensemble du site :
 - pose de balises sonores
 - sur les quais et le projet Impact acoustique nord :
 - mise en place de la nouvelle signalétique
 + vidéo surveillance
 hors lvi1 lvi2 abord

Mail Felix Amiot



MOBIlier D'INFORMATION

- TFT
- Sono - Sonorisation quai
- C22 : Affiche 130x100 autoportant
- C23 : Affiche 80x120 autoportant
- CC1 : Affiche 80x120 encastré (Tropis)
- CC2 : Affiche 80x120 autoportant
- NG : Nom de gare
- Toltem tubeac
- Signalétique directionnelle
- Signalétique Serlie
- Balise sonore

MOBIlier DE CONFORT

- Panneau Vite
- Candélabre simple
- Candélabre type
- Suspension à lattes métalliques 1x70W - Type A
- Suspension à lattes métalliques 1x70W - Type B
- Projecteur à LED
- Projecteur - Eclairage complémentaire des suspensions
- Bloc d'éclairage de sécurité d'ambiance
- Encastres LED
- Encastres
- Suspension LED
- Poubelle
- Banquette 3 places
- Mobilier 3 places
- Mobilier 4 places
- Banc public
- Cabine téléphonique

MOBIlier CONCERNEES et SERVICES

- Panneau publicitaire ou image
- Traffic
- Sélecta
- Sélecta boissons chaudes
- Pub 120x174 autoportant
- Pub 120x174 autoportant
- Journaux libre-service

INTENTION

- Disposer / Reposer
- A déposer
- A conserver
- Disposer / Reposer manuel
- Équipement Incendie
- Équipement Neuf
- Équipement Rehaussé ou Dupliqué (nouveau massif)
- Éléments des projets connexes (non relevés par le géomètre)
- Éléments non relevés par le géomètre
- Démolition
- Gros œuvre existant
- Gros œuvre projet

MATERIELS ROLLANTS

- Trajet de train
- Axe de poteau PMR
- Quai de train
- Tête et queue de train

LEGende INTERFACE

- Mobilier fixé au sol (massif éventuel)
- Mobilier suspendu
- Mobilier en applique ou drapeau
- Mobilier alimenté en courant fort
- Mobilier alimenté en courant faible
- Mobilier alimenté en eau froide

MOBIlier DE DISTRIBUTION ET DE VALIDATION

- BYT (Borne de Validation Transilien)
- CAT2 et Compositeur
- ART
- Discob
- BIS
- Lumière empilée renversable
- Cheminement PMR

MOBIlier DE DISTRIBUTION ET DE VALIDATION

- BYT (Borne de Validation Transilien)
- CAT2 et Compositeur
- ART
- Discob
- BIS
- Lumière empilée renversable
- Cheminement PMR

SECURITE et MOBIlier TECHNIQUE

- Panneau arrêt train
- Caméra EAS
- Caméra vidéo-production
- Caméra vidéo-surveillance
- Echelle Télécom
- Borne d'attente
- Bloc "Scie de secours"
- Ecrans EAS
- Inspirapne
- Téléphone de voie
- Téléphone SNCF
- Fuix signalisation voie

MAITRISE D'OUVRAGE

RF

MAITRISE D'OUVRAGE DE FRANCE

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

RF

MAITRISES D'OEUVRES

MAITRISE D'OEUVRE GENERALE	MAITRISE D'OEUVRE ETUDES BATIMENT	MAITRISE D'OEUVRE ETUDES INFRASTRUCTURE
SNCF	SNCF	SNCF
PSG	Direction Délégée des Gares Transilien / ARBP	PSG
DFP SGA		DFP SGA

Ligne 977 000 - PK : 5+710

Gare Issy Val de Seine

APO

NIVEAU INTERMEDIAIRE ACCES NORD - PLAN POG INTERFACE

Indice	Objet	Date	Etabli par	Vérifié par	Validé par
A	Première diffusion	04-09-2014	L. Noel	C. Nordmann	AL. Pevreau
C	modifications	06-01-2015	L. Noel	C. Nordmann	AL. Pevreau

COMPONEES	INTELLIGENT	ESCALE	NUMEROTATION INTERNE
DFP 93 CC 49	NORMAL	1/200e	ARBP/SP/PO/PLN/GEN/0005

PROJET	LIGNE	PHASE	N° UC GARE	EMETTEUR	TYPE DOC.	N° D'ORDRE	INDICE	CONFIDENTIALITE
SDA	C	APO	393306	dfdg/ampcr	PLA	04-2015	C	restreinte

31-60



Gare Issy Val de Seine

APD		NOUVEAU QUAI	
PLAN AMENAGEMENT PAM		VOIES	
DATE	08/08/2014	VOIES SNCF	VOIES RER
PROJETANT	STEF	VOIES TRAMWAY	VOIES DIVERSES
DATE	08/08/2014	VOIES SNCF	VOIES RER
PROJETANT	STEF	VOIES TRAMWAY	VOIES DIVERSES

COORDONNEES		ECHAELLE	
NIVEAU QUAI		APPROXIMATIF	
PROJET	ISSY VAL DE SEINE	PROJET	ISSY VAL DE SEINE
DATE	08/08/2014	PROJET	ISSY VAL DE SEINE
PROJETANT	STEF	PROJET	ISSY VAL DE SEINE

MATIÈRES DIVERSES		MATIÈRES DIVERSES	
MATIÈRES DIVERSES		MATIÈRES DIVERSES	
STEF	STEF	STEF	STEF
STEF	STEF	STEF	STEF

MATIÈRES DIVERSES		MATIÈRES DIVERSES	
MATIÈRES DIVERSES		MATIÈRES DIVERSES	
STEF	STEF	STEF	STEF
STEF	STEF	STEF	STEF

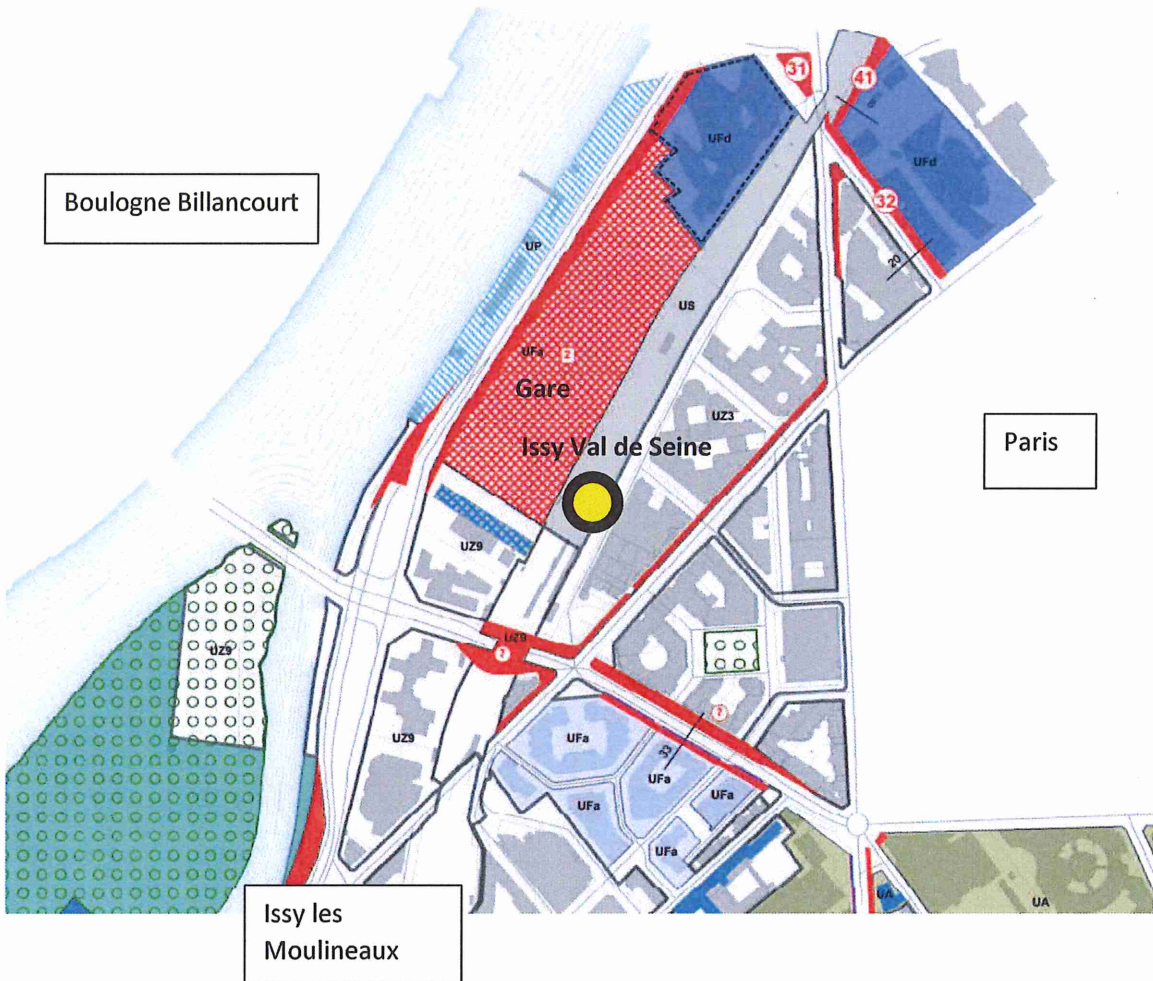
MATIÈRES DIVERSES		MATIÈRES DIVERSES	
MATIÈRES DIVERSES		MATIÈRES DIVERSES	
STEF	STEF	STEF	STEF
STEF	STEF	STEF	STEF

MATIÈRES DIVERSES		MATIÈRES DIVERSES	
MATIÈRES DIVERSES		MATIÈRES DIVERSES	
STEF	STEF	STEF	STEF
STEF	STEF	STEF	STEF

MATIÈRES DIVERSES		MATIÈRES DIVERSES	
MATIÈRES DIVERSES		MATIÈRES DIVERSES	
STEF	STEF	STEF	STEF
STEF	STEF	STEF	STEF

Annexe 5

Plan des abords du projet

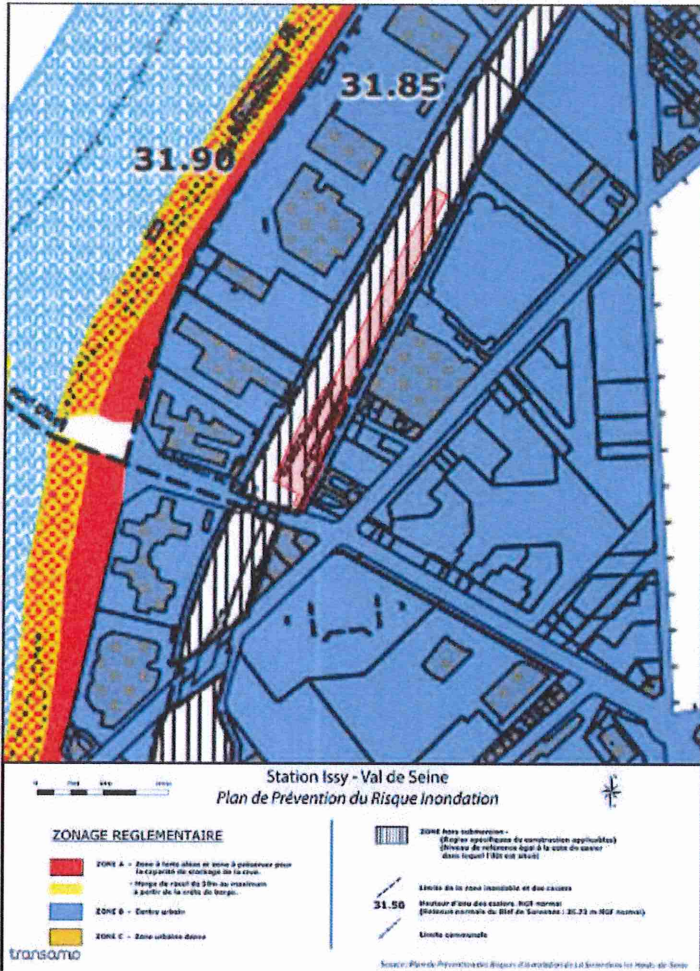


Annexe 6



Carte des sites BASIAS autour de la gare Issy Val de Seine

Annexe 7



Plan de Prévention du Risques Inondation d'Issy les Moulineaux

Annexe n°8 : Plus Hautes Eaux Connues au niveau de la station Issy – Val de seine

